

Vaires sur Marne, le 10 mars 2026

Maison des Sports de Pagaie – 2 Chemin de la Victoire
77 360 Vaires-sur-Marne

Tel. +33 (0)1 45 11 08 50

Email. ffck@ffck.org

www.ffck.org

Destinataires :

- Délégués des Comités régionaux
- Représentants des structures affiliées, agréées et associées de la FFCK
- Membres du Conseil d'Administration
- Membres du Comité Exécutif
- Présidents d'honneur
- Membres d'honneur
- Commissaire aux Comptes et Commissaire aux Comptes suppléant
- Directeur Technique National
- Présidents de Comités Régionaux
- Présidents de Commissions Nationales d'Activités
- Conseillers Techniques Sportifs
- Commission de surveillance électorale

Email : aq@ffck.org

**CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE 2026
SAMEDI 11 AVRIL 2026**

Pour les délégués régionaux en présentiel :

A la Maison des Sports de Pagaie – 2 chemin de la victoire, 77 360 Vaires-sur-Marne

Pour les représentants des structures en distanciel

J'ai le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale électorale de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie pour pourvoir les postes vacants au sein des instances dirigeantes :

Samedi 11 avril 2026 à partir de 9h00 : Ouverture des votes

Samedi 11 avril 2026 de 15h50 à 16h00 : Annonce des résultats électifs

A cette occasion, il sera procédé à l'élection du Conseil d'Administration afin de pourvoir les trois postes vacants suivants :

- Un poste réservé de médecin (une femme ou un homme) licencié(e) au sein d'une structure affiliée (collège I),
- Un poste (une femme) licenciée au sein d'une structure agréée (collège II),
- Un poste réservé à une femme ou un homme licencié(e) au sein d'une structure associée (collège III).

**Dans le cadre des obligations de parité, le sexe du poste à pourvoir du collège III sera défini en fonction du vote du médecin.*

Vous trouverez ci-après le lien pour vous inscrire : [Assemblée Générale Elective de la FFCK Samedi 11 avril 2026 – Remplir le formulaire](#) - **réponse attendue au plus tard le jeudi 26 mars 2026.**

En application de l'article R.3.2.1 du Règlement intérieur, la liste des électeurs est diffusée au plus tard 15 jours avant l'élection. Les délégués régionaux devront s'inscrire auprès des services **au plus tard le 26 mars 2026**. Les représentants des structures souhaitant donner mandat à une personne licenciée au sein de celle-ci doivent dûment remplir et renvoyer le document dédié **au plus tard le 26 mars 2026** également.

Dans l'attente du plaisir de vous y accueillir,
Je vous prie de croire en l'assurance de mes sincères salutations.

Pascal BONNETAIN
Président Fédéral

